

Ne *me* rappelez point une trop chère idée.

(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 2.)

Ne *vous* préparez point un nouveau repentir. (Voltaire.)

Si le régime direct d'un verbe à l'impératif est un pronom, et le régime indirect le pronom *en*, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, précédé d'une préposition, on place le régime indirect après le pronom :

Instruisez-*m'en* de grâce ; et, par votre discours,
Hâtez mon désespoir, ou le bien de mes jours. (Molière.)

Hier au soir je crois qu'il arriva.
Informe-*l'en*. (Voltaire.)

Lorsque le verbe, qui est à l'impératif, a pour régime direct un pronom, et pour régime indirect un autre pronom, il faut placer après le verbe le pronom régime direct, ensuite le régime indirect avec des traits d'union :

Là, regardez-moi là durant cet entretien ;
Et jusqu'au moindre mot, *imprimez-le-vous* bien.
(Molière, *l'École des Femmes*, acte III, sc. 2.)

« Mon innocence est le seul bien qui me reste, laissez-*la-moi*,
« cruel. » (MARMONTEL.)

Si le régime indirect est un pronom, et le régime direct un nom ou un mot qui en soit l'équivalent, il faut placer le pronom régime indirect immédiatement après le verbe, avec un trait d'union.

Vivez, et faites-*vous* un effort généreux.
(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. dernière.)

Ah, cruel ! par pitié montrez-*moi* moins d'amour.
(Le même, *Bérénice*, acte V, sc. 5.)

Muse, redites-*moi* ces noms chers à la France.
(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Si l'impératif est suivi de deux pronoms, régimes indirects, il faut placer immédiatement après le verbe le pronom, régime indirect, qui est nécessaire pour l'expression de la pensée, et mettre à la seconde place celui qui n'exprime qu'une idée accessoire, ou qui n'est employé que pour donner plus d'énergie à l'expression, et qu'on pourrait en retrancher sans changer le sens : « Allons, monsieur, faites le dû de votre charge, et dressez-*lui-moi* son procès comme « larron et comme suborneur. » (MOLIÈRE, *l'Avare*, act. V, sc. 3.)
Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la con-

jonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer, avant l'impératif, le pronom régime du verbe de la seconde proposition : « Tenez, monsieur : battez-*moi* plus « tôt, et *me* laissez rire tout mon saoul. » (MOLIÈRE, *le Bourgeois gentilhomme*, act. III, sc. 2.)

Allez, Lafleur, trouvez-*le* et *lui* portez
Trois cents louis, que je crois bien comptés.
(Voltaire, *la Prude*, acte II, sc. 1.)

« Monsieur Lysidas, prenez un siège vous-même, et *vous* mettez
« là. » (MOLIÈRE, *la Critique de l'École des femmes*, sc. 6.)

Cependant Molière a dit : « *Finissons* auparavant votre affaire, et
« *me* dites qui est celle que vous aimez. » (*L'Avare*, act. 1, sc. 2.)

Laissons cela, Zéphire, et *me dis* si tes yeux
Ne trouvent pas Psyché la plus belle du monde.
(*Psyché*, acte III, sc. 1.)

Mais, à l'occasion de ces deux derniers exemples, Bret fait observer que, dans le premier, l'exactitude demande, *et dites-moi* ; et, dans le second, *et dis-moi*.

Toutefois, ce commentateur a négligé de donner les motifs de cette préférence. M. Maugard, plus judicieux critique, nous apprend que c'est parce que le verbe de la seconde proposition n'est pas à la même personne que celui de la première.

ARTICLE XV.

DES TEMPS, DES MÔDES ET DE LEUR EMPLOI.

On distingue dans les verbes, ainsi que nous l'avons dit, page 446, cinq modes ou manières de manifester l'affirmation, savoir : l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

§ 1.

DE L'INDICATIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS
DE CE MODE.

Le mode indicatif est la manière d'exprimer le présent, le passé et le futur, avec affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une chose, d'une manière directe, positive et indépendante. Quel que soit le temps auquel cette

affirmation se rapporte. Il est composé de huit temps, qui sont : le *présent absolu*, l'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit antérieur*, le *plus-que-parfait*, le *futur absolu*, le *futur passé*.

(Restaut, page 224. — Lévizac, page 37, t. II. — Wailly, page 52.)

1^o DU PRÉSENT ABSOLU.

I. Le présent absolu marque qu'une chose est ou se fait dans le moment de la parole. Il ne peut y avoir qu'un présent, parce que le moment actuel ne peut être plus ou moins présent. Ainsi, quand je dis, *j'écris*, c'est comme si je disais, *actuellement j'écris*. Ce temps est un présent absolu et sans dépendance.

(Wailly, page 55. — Restaut, page 211. — Lévizac, page 87, t. II.)

II. On se sert encore du présent absolu pour exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet : « Il aime la paix ; il blâme tous les excès ; il jouit des heureux changements qui viennent de s'opérer. »

(Mêmes autorités.)

III. Pour marquer des choses qui sont et qui seront toujours vraies : « Dieu *est* éternel ; sa puissance *est* sans bornes, et sa clémence *est* grande. »

(Mêmes autorités.)

IV. Au lieu du futur, afin de donner plus de vivacité au discours :

Mes amis sont tout prêts : c'en est fait, *il est mort*.

(P. Corneille, *Héraclius*, acte IV, sc. 6.)

pour *il mourra*. — « *Je suis* de retour dans un moment. » (Molière, le *Mariage forcé*, acte 1, sc. 1.) — « Mylord Fabridge est-il à Londres? — Non, mais *il revient* bientôt. » (Voltaire, l'*Écossaise*, acte 1, sc. 4.) pour *il reviendra*.

Toutefois cet emploi n'a lieu que relativement à un futur prochain, car on s'exprimerait mal si l'on disait : JE SUCCÈDE à mon père DANS DEUX ANS.

Le présent absolu désigne encore le futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition :

Si Titus a parlé, *s'il l'épouse*, je pars.

(Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 3.)

(Wailly, page 257.)

— Notre langue n'a qu'une forme pour exprimer les différentes nuances de la pensée dans les propositions précédées du *si* conditionnel : elle emploie toujours l'indicatif. Il n'en est pas de même en latin, ni dans quelques langues étrangères. Avec les auxiliaires *être* et *avoir*, nous pouvons cependant, dans quelques cas, faire usage du subjonctif : « Si je *eusse* pensé ; si je *fusse* arrivé plus tard. » Mais c'est une exception. Et quand le verbe de la proposition principale est au futur, celui de

la proposition conditionnelle doit toujours être au présent. Les étrangers se trompent souvent sur cette règle ; ils disent : *si vous viendrez, si je lirai*, etc. Voyez plus loin ce qui est dit sur le futur et le conditionnel, p. 662. A. L.

V. Enfin on fait usage du présent absolu pour exprimer un passé, afin de réveiller l'attention et de frapper fortement l'imagination. Tel est ce passage de Racine :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils

Trainé par les chevaux que sa main a nourris.

Il veut les rappeler, et sa voix les effraie. (*Phèdre*, acte V, sc. 6.)

Ce dernier vers est un tableau que la forme du présent met sous les yeux. Si Racine eût dit : *il a voulu les rappeler, mais sa voix les a effrayés*, ce n'eût été qu'un simple récit. (Wailly, Restaut, Lévizac, etc.)

Toutefois, quand on emploie ainsi le présent absolu, il faut que les verbes qui sont en rapport, dans la même phrase, soient aussi au présent ; dès lors les phrases suivantes ne sont pas correctes : « Le centurion envoyé par Mucien *entre* dans le port de Carthage ; et « *dès qu'il fut débarqué* il élève la voix. » Il fallait, *et dès qu'il EST débarqué* il ÉLÈVE la voix. — « Tandis que le cardinal Mazarin *gagnait* des batailles contre les ennemis de l'état, les siens *combattaient* contre lui. » Dites *gagne, combattent* ; ou *gagnait, combattaient*.

(Condillac, ch. XIX, page 243. — Sicard, page 248, t. II, et les autorités ci-dessus.)

Cependant, lorsque la narration se prolonge, le changement des temps n'est plus une faute : c'est souvent un moyen de varier avec goût les effets du style. M^{me} de Sévigné, dans le récit de la mort de Vatel, nous offre un heureux exemple de cette variété : « Vatel *attend* quelque temps ; les autres pourvoyeurs *ne vinrent* point. « Sa tête *s'échauffait* ; il *crut* qu'il n'y aurait point d'autre marée. Il *trouva* « Gourville, il lui dit : Monsieur, je ne survivrai point à cet affront-ci. Gourville « *se moqua* de lui. Vatel *monte* à sa chambre, *met* son épée contre la porte, et se « *la passe* au travers du cœur ; mais ce ne *fut* qu'au troisième coup (car il s'en « *donna* deux qui n'étaient pas mortels) qu'il *tomba* mort. Cependant la marée « *arrive* de tous côtés ; on *cherche* Vatel pour la distribuer ; on *va* à sa chambre ; « on *heurte*, on *enfonce* la porte, on le *trouve* noyé dans son sang, etc. » Ce récit tout entier est un modèle du genre. Toutes les circonstances du fait, toutes les parties principales du tableau sont rendues par des verbes au présent : toutes les réflexions ou explications sont exprimées par le passé. Et ces temps s'entremêlent sans jamais former de disparate. C'est là le secret des bons écrivains. A. L.

2^o DE L'IMPARFAIT.

I. L'imparfait de l'indicatif marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé : « *Je pensais* à vous quand vous êtes

« entré. » Dans cette phrase, j'indique l'action de penser comme passée à l'égard du temps actuel, mais je la marque comme présente par rapport à l'action d'entrer.

(Wailly, page 53.)

II. On s'en sert aussi quand on parle d'actions habituelles et faites dans un temps passé qui n'est pas défini : « Henri quatre *était* un grand roi, et il *aimait* son peuple. »

(Wailly, p. 259. — Lévizac, p. 89.)

III. Pour n'exprimer qu'un rapport au présent ; mais il doit être précédé de *si*, signifiant *supposé que* : « *Si j'étais* en crédit, je vous *serais* utile ; » c'est-à-dire, *je ne vous suis pas utile parce que je ne suis pas en crédit.*

Voyez plus loin, art. XVI, de la *Correspondance des temps*, la question de savoir si l'on doit nécessairement employer l'imparfait quand le verbe correspondant est à un temps passé. A. L.

3^o DU PRÉTÉRIT DÉFINI.

Le préterit défini marque une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé : « Monsieur un tel *écrivit* hier au soir un *sixain* à mademoiselle..... » (Molière, les *Précieuses Ridicules*, sc. 10.)

Il vous souvient des lieux où vous *prîtes* naissance.

(Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 4.)

L'ennui *naquit* un jour de l'uniformité.

(De la Motte, fable du *Chameau*.)

(MM. de Port-Royal, page 158. — Restaut, page 213. — Wailly, page 239.)

Voyez la différence qui va être établie avec le préterit indéfini.

4^o DU PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Le préterit indéfini marque une chose faite dans un temps entièrement passé, que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé. Ainsi, quand je dis : « Les fruits de la terre *ont été* la première nourriture des hommes, » je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Mais si je dis : « *J'ai eu* la fièvre cette année, ce printemps, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui, » je désigne à la vérité des temps passés, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, et il en reste encore quelques parties à écouler. (Mêmes autorités.)

En français, le préterit défini et le préterit indéfini ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On ne doit se servir du pré-

terit défini que pour exprimer un temps absolument écoulé, et qui soit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi vous ne direz pas : « *Il fit* un très grand froid *cette semaine, ce mois, cette année, etc.*, » parce que cette semaine, ce mois, cette année ne sont pas tout à fait écoulés ; ni : « *Je reçus ce matin* la visite de madame votre mère, » parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore. Mais vous direz fort bien : « *J'allai hier* au Théâtre-Français. » — « *Je passai tout l'été dernier* à la campagne. »

(Dangeau, *Essai de Gramma.*, page 174. — Fromant, supplément à la Gramm. de Port-Royal, page 186. — Restaut, Wailly et Condillac.)

— Le pronom démonstratif de la locution *ce matin* indique évidemment qu'il s'agit d'une partie de la journée présente, et quoique *le matin* soit écoulé, on ne peut cependant pas employer le préterit défini. Mais comme l'a fort bien remarqué M. Dessiaux, l'intervalle d'un jour n'est pas nécessaire, et c'est pour cela que les meilleurs critiques admettent les phrases suivantes :

Nous n'étions que cinq cents ; mais par un prompt renfort,

Nous nous *vîmes* trois mille en arrivant au port.

(Corneille, *le Cid*, IV, 3.)

Le flot qui l'apporta recule épouvanté. (Racine, *Phèdre*, V, 6.)

Enfin, nous pensons qu'un homme rendant compte de sa journée pourrait très bien dire : « Je me *levai* à six heures, je *partis* à sept, j'*arrivai* à midi ; je me *remis* en route à deux heures et me voilà. » Il suffit donc en ce cas de désigner un temps écoulé. A. L.

On se sert au contraire du préterit indéfini en parlant d'un temps passé qui n'est pas entièrement écoulé : *j'ai écrit* CE MATIN, AUJOURD'HUI, CETTE SEMAINE, etc., ou d'un temps totalement écoulé, mais dont on ne précise pas l'époque : « Troie *a été* détruite par les Grecs. » — Cependant, dans ce dernier cas, l'usage permet d'employer le préterit défini et de dire : « Troie *fut* détruite par les Grecs. »

(Dangeau, page 174. — Restaut, page 219.)

Le préterit indéfini s'emploie quelquefois pour un futur passé : « *Avez-vous* bientôt fait ? » — « Attendez, *j'ai* fini dans un moment ; » c'est-à-dire, *aurez-vous* bientôt fait ? — Attendez, *j'aurai* fini dans un moment.

(Wailly, page 269. — Lévizac, page 94.)

REMARQUE. — Au lieu du préterit indéfini, on emploie mal à propos le plus-que-parfait. On dit : « Je vous ai mandé que le ministre *m'avait parlé* de vous. » — « Nous avons su que vous *aviez acheté* une jolie maison. » — « J'ai appris que votre mère *avait été* quelque temps malade, » etc., etc. Il faut : « Je vous ai mandé que le ministre *m'a parlé* de vous. » — « Nous avons su que vous *avez acheté* une jolie maison. » — « J'ai appris que votre mère *a été*

« quelque temps malade; » parce que dans ces phrases le second verbe exprime simplement un passé, et non pas un passé antérieur à l'égard de l'action exprimée par le premier verbe de la phrase.

(Domergue, *Solut. gramm.*, page 110 et suiv.)

Voyez plus loin ce qui sera dit sur cette correspondance des temps, et p. 660. A. L.

5^o DU PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Le prétérit antérieur exprime ordinairement une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et c'est pour cela qu'on le nomme antérieur. Il y en a deux : l'un qui exprime une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et dont il ne reste plus rien à écouler, comme dans cette phrase : « Quand j'eus reconnu mon erreur, je fus honteux des mauvais procédés que j'avais eus pour lui; » l'autre qui exprime une chose passée faite avant une autre, dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé : « Quand j'ai eu ce matin appris la nouvelle de votre nomination, j'ai couru en faire part à nos amis communs. » (Restaut, page 214. — Lévizac, page 94.)

Ces prétérits antérieurs ont entre eux la même différence qui existe entre les deux prétérits dont nous venons de parler, et ils doivent s'employer dans le même sens. Le premier alors peut s'appeler prétérit antérieur défini; et le second, prétérit antérieur indéfini. Ils sont toujours accompagnés d'une conjonction ou d'un adverbe de temps; comme : DÈS QUE j'eus diné; DÈS QUE j'ai eu diné; j'eus diné HIER dans un instant; j'ai eu diné AUJOURD'HUI dans un instant.

(Restaut, page 215. — Lévizac, page 94.)

6^o DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le plus-que-parfait (380 bis) marque une chose non seulement passée en soi, mais encore passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée; ainsi quand je dis : « J'avais déjeuné quand vous vintes me demander; » je fais entendre que mon déjeuner était passé à l'égard de votre arrivée ou du temps où vous vintes, qui est aussi un temps passé à l'égard de celui où je parle.

Au premier coup d'œil il semble que le plus-que-parfait et le prétérit antérieur ne diffèrent point entre eux; ils offrent néanmoins une grande différence. La chose ou l'action exprimée par le prétérit

(380 bis) *Plus-que-parfait*. Cette dénomination implique contradiction, parce qu'elle suppose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait. — Quelques-uns nomment ce temps *passé antérieur*.

antérieur est toujours accessoire et subordonnée à celle qui l'accompagne, et qui est l'action principale, celle sur laquelle s'arrête l'attention : « Quand j'eus reconnu mon erreur je fus honteux des mauvais procédés que j'avais eus à son égard. » Mon intention est de dire que je fus honteux, etc., mais seulement après que j'eus reconnu mon erreur; c'est ce que j'exprime à l'aide du prétérit antérieur. C'est tout le contraire à l'égard du plus-que-parfait : « J'avais déjeuné quand vous vintes me demander; » mon intention est de dire que j'avais déjeuné, et qu'alors vous vintes. L'action exprimée par le plus-que-parfait est donc celle qui fixe principalement l'esprit, et l'autre n'est que secondaire.

Quand on emploie le prétérit antérieur, la chose ou l'action qu'on a principalement en vue est présentée la dernière, et lorsqu'on se sert du plus-que-parfait, elle tient au contraire le premier rang.

(Restaut, page 215. — Lévizac, page 915, t. II.)

7^o DES DEUX FUTURS.

Le futur absolu marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore : « Nos corps ressusciteront au jour dernier. »

Ce futur a la signification de l'impératif, quand il exprime un commandement ou une défense : « Vous respecterez vos parents, vous ne mentirez point, » ce qui signifie : respectez vos parents, ne mentez point. (Wailly, page 260. — Restaut, page 217. — Lévizac, page 97, t. II.)

Il y a un tour de phrase assez particulier, où le futur se place au commencement, avant le sujet exprimé par un *qui* relatif : « Croira qui voudra l'historien Capitolin et quelques autres écrivains qui font danser les éléphants sur la corde. » (Le Dict. crit. de Féraud.)

Le *qui* relatif dans cette phrase indique le sujet plutôt qu'il ne l'exprime, puisque la locution complète serait : celui qui voudra, croira. Et c'est une locution très fréquente dans notre langue avec tous les temps, et surtout dans le langage familier : Attrape qui peut; veille qui voudra; entrait qui voulait; arrive qui plante, etc.

A. L.

Le futur passé ou antérieur marque qu'une chose sera faite lorsqu'une autre qui n'est pas encore aura lieu : « Quand j'aurai fini mes affaires je vous irai voir. » Dans cette phrase, la fin de mes affaires est encore à venir, mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir. Ce futur passé s'exprime par le futur des auxiliaires avoir ou être, et le participe passé du verbe. Il se met ordinairement après *dès que*, *aussitôt que*, *après que*, *quand* et autres conjonctions semblables.

(Restaut, page 218. — Féraud.)

— Ce temps s'emploie encore d'une manière toute particulière, au lieu du prétérît indéfini, quand on ne veut pas affirmer la chose, mais indiquer sa pensée avec la forme du doute : « Vous *aurez négligé* quelque précaution ; » c'est-à-dire, peut-être *avez-vous négligé*, etc. « J'*aurai mal pris* mes mesures ; » sans doute j'*ai mal pris* mes mesures, etc. A. L.

REMARQUE.— Au lieu du futur, on se sert abusivement du conditionnel présent : « On nous a dit que vous *consentiriez* à faire cette « démarche. » — « Votre frère m'a assuré que vous *iriez* à la campagne au commencement du printemps prochain. » — « Le bruit « a couru que je *quitterais* ce pays incessamment. » Il faut : que vous *CONSENTIREZ*, que vous *IREZ*, que je *QUITTERAI*, attendu qu'il n'est pas question ici de condition moyennant laquelle les actions de *consentir*, d'*aller*, de *quitter*, doivent avoir lieu ; mais qu'il s'agit seulement d'exprimer que ces actions s'exécuteront dans un temps où l'on n'est pas encore.

Cette observation, toute raisonnable qu'elle paraît, est cependant contraire à l'usage. On doit mettre, il est vrai, le futur quand le premier verbe est à un temps présent : « Je n'ose, je n'oserais point affirmer qu'il *viendra*. » Mais lorsque ce premier verbe est à un temps passé, le second se met presque toujours au conditionnel : « Je n'osais pas, je n'ai pas osé affirmer qu'il *viendrait*. » C'est d'après ce principe que Racine a dit :

Avez-vous prétendu qu'ils se *tairaient* toujours ?

et non pas qu'ils se *tairont*, quoiqu'il s'agisse d'une chose future. Il résulte de cette différence, que le conditionnel, correspondant à un temps passé, remplit à l'égard du futur les mêmes fonctions que l'imparfait à l'égard du présent. Le conditionnel est donc, pour ainsi dire, l'imparfait du futur. En effet, si je dis *il promet qu'il viendra*, j'affirme l'idée du futur comme existant actuellement d'une manière positive et absolue. Mais après un temps passé, l'idée du futur n'est plus déterminée ; elle indique aussi bien un fait actuellement accompli qu'un fait encore à venir : *Je pensais, j'avais pensé que vous viendriez* (hier ou demain ?) Ce n'est donc plus là un futur absolu, mais un futur relatif, subordonné à un autre temps, et dépendant comme est l'imparfait ; or, le conditionnel est le mode de l'affirmation relative au présent comme au futur ; c'est donc le conditionnel qu'il faut employer. Toutefois si l'on veut, après un temps passé, affirmer d'une manière plus formelle, et rendre en quelque façon l'idée actuelle et présente, alors on emploiera le futur : « Je vous ai déjà dit et répété qu'il *viendra*. » Mais cette dernière forme, loin d'être la règle générale, n'est plutôt qu'une exception. A. L.

§ II.

DU CONDITIONNEL ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE DEUXIÈME MODE.

Le conditionnel est la manière d'exprimer l'affirmation avec dé-

pendance d'une condition ; il a deux temps, le présent et le passé.

Le conditionnel présent marque qu'une chose serait ou se ferait dans un temps présent, moyennant certaine condition : « Nous *gouterions* bien des jouissances si nous savions faire un bon usage du « temps. » (Restaut, page 222. — Wailly, page 56. — Lévizac, page 100.)

Le conditionnel passé marque qu'une chose aurait été faite dans un temps passé si la condition dont elle dépendait avait été remplie : « Il *serait allé* à la campagne si le temps le lui *avait permis*. » — « Il n'*eût pas mis* au jour son ouvrage s'il n'*eût pas cru* qu'il pût « être utile. » (Mêmes autorités.)

REMARQUE.— Pour faire entendre que la chose aurait été faite et consommée dans un temps passé, et qu'elle aurait été passée à l'égard de ce temps passé moyennant certaines conditions, il faudrait dire : « J'*aurais eu diné* ou j'*eusse eu diné* avant midi, si l'on ne fût « venu me détourner. » La même remarque est applicable au plus-que-parfait et au futur passé, et l'on dirait dans le même sens : « Si « j'*avais eu diné*, je ne vous *aurais pas fait* attendre. » — « Il *sera sorti* dès qu'il *aura eu achevé* sa lettre. »

(Restaut, page 222. — Lévizac, page 100.)

Quelques Grammairiens appellent ces temps sur-composés, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir* ; mais, comme on s'en sert rarement, nous avons cru devoir n'en dire qu'un mot dans la conjugaison des verbes.

Les conditionnels servent à exprimer un souhait : « Je *serais* ou « j'*aurais été* content d'obtenir votre suffrage. »

Ils s'emploient avec *si*, qui marque doute, incertitude ; comme : « Demandez-lui *s'il serait* venu avec nous, supposé qu'il n'eût pas « eu affaire. » (Mêmes autorités.)

Enfin les conditionnels s'emploient pour différents temps de l'indicatif, comme : « J'*aimerais* que l'on travaillât à former le cœur et « l'esprit de la jeunesse ; ce *devrait* être le principal but de l'éducation. » — « *Pourriez-vous* croire votre fils coupable d'ingratitude ? *L'auriez-vous* soupçonné d'un vice si déshonorant ? *Pour-* « *quoi violerait-il* un des devoirs les plus saints ? »

Dans la première et dans la seconde phrase, le conditionnel est pris pour un présent ; elles signifient : J'*AIME qu'on travaille*, etc. *POUVEZ-VOUS croire votre fils*, etc. Dans la troisième, le conditionnel est mis pour un prétérît simple : L'*AVEZ-VOUS soupçonné*, etc.—Et dans la quatrième, pour un futur : *Pourquoi VIOLERA-T-IL un des devoirs les plus saints ?*

(Mêmes autorités.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* remarquent avec beaucoup de justesse qu'une expression, et par conséquent une idée, ne peut point être ainsi mise pour une autre. Dire : *j'aime qu'on travaille*, etc., c'est exprimer son goût, sa volonté. Mal-dire : *j'aimerais qu'on travaillât*, etc., c'est exprimer d'un ton plus modeste un vœu, un simple désir. Dans toutes les phrases de ce genre, il y a donc ellipse d'une condition; comme ici, par exemple : *Si j'avais un vœu à exprimer*, ou *si cela dépendait de moi, j'aimerais*, etc. Et alors le conditionnel a toute sa force, et ne peut être remplacé par aucun autre temps sans que cette substitution altère le sens de la pensée. C'est encore par une ellipse hardie que Racine a dit dans *Phèdre*, acte II, sc. 5 :

Si ta haine m'envie un supplice trop doux,
Ou si d'un sang trop vil ta main *serait* trempée,
Au défaut de ton bras, prête-moi ton épée.

La phrase complète serait : *ou bien si tu penses que, si tu me frappais, ta main serait trempée d'un sang trop vil*. Le conditionnel suffit pour indiquer à l'auditeur cette longue ellipse; et la pensée du poète est clairement exprimée par cette forme si rapide et si vive. Mais c'est là un secret du génie. A. L.

Le conditionnel présent et le conditionnel passé, ainsi que les deux futurs, ne peuvent pas s'employer avec *si*, mis pour *supposé que*. Les étrangers font souvent cette faute; ils disent, par exemple : « Les soldats *feront* bien leur devoir s'ils *seront* bien commandés. » — « Vous *auriez* vu le roi si vous *seriez* venu avec moi. » On emploie alors, après *si*, le présent au lieu du futur : *s'ils sont*, etc.; le plus-que-parfait à la place du conditionnel passé : *si vous étiez venu*, etc.

(Le *Dict. crit.* de Féraud, lettre C.)

Voyez ce qui a été dit à ce sujet page 654.

§ III.

DE L'IMPÉRATIF ET DE L'EMPLOI DE CE TROISIÈME MODE.

L'impératif est une manière de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier ou d'exhorter; quand je dis : « *Sachez* que la femme que le vice fait rougir est la mieux gardée; » c'est comme si je disais : *Je vous exhorte à savoir, je veux que vous sachiez*, etc. (Restant, page 225. — Lévizac, page 103.)

Ce mode n'a qu'un temps, qui marque tantôt un présent, par rapport à l'action de commander : « *Soulagez* la vertu malheureuse; « les bienfaits bien appliqués sont le trésor de l'honnête homme. » (Pensée d'Isocrate.) Et tantôt un futur, par rapport à la chose commandée : « *Venez* me voir demain. »

(Mêmes autorités.)

Ce temps n'a pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, page 447, de première personne au singulier; mais il en a une au pluriel, parce que c'est autant à soi qu'aux autres qu'on adresse la parole.

Adorons dans nos maux le Dieu de l'univers.

(Voltaire, *Samson*, acte I, sc. 1.)

Soyons vrais, de nos maux n'accusons que nous-même (381).

(La Harpe, *Warwick*, acte V, sc. 5.)

Quelquefois on se sert de la première personne du pluriel de l'impératif, quoiqu'il ne s'agisse que d'une personne. Un homme se dira à lui-même : « *Secourons-le, oublions* ses torts pour ne nous sou-venir que de ses malheurs. »

Mais observez que, de même qu'en parlant à une seule personne le participe ne prend pas la marque du pluriel, quoiqu'on ait fait usage du pronom *vous*, et que l'on dise : *monsieur, vous êtes* ESTIMÉ, de même, on met l'adjectif au singulier lorsqu'une personne en se parlant à elle-même se sert de la première personne du pluriel de l'impératif.

Soyons indigne sœur d'un si généreux frère.

(P. Corneille, *les Horaces*, acte IV, sc. 4.)

Étouffe tes soupirs, malheureuse Constance;

Soyons en tous les temps digne de ma naissance.

(Voltaire, *la Princesse de Navarre*, acte III, sc. 3.)

Ah! *soyons* sage; Il est bien temps de l'être.

(Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte III, sc. 6.)

Laissons, laissons aller le monde

Comme il lui plaît, comme il l'entend;

Vivons caché, libre et content

Dans une retraite profonde.

(Florian, *Épilogue* mis à la fin de ses fables.)

§ IV.

DU SUBJONCTIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE QUATRIÈME MODE.

Le subjonctif est ainsi appelé parce que, comme son nom l'indique, il est *sous le joug*, sous la dépendance d'un verbe qui précède, et

(381) *Nous-même* sans *s* à *même*, quand il est question de plusieurs personnes, est une faute; c'est une licence que prennent les poètes. Voyez au Pronom personnel, page 323, § VIII.

dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. Si l'on dit, par exemple : « Je veux que vous *appreniez* votre leçon, » ces mots *que vous appreniez votre leçon* ne peuvent être séparés de ceux-ci, *je veux*, parce que seuls ils ne formeraient plus un sens raisonnable.

Il existe donc deux différences principales entre l'indicatif et le subjonctif. La première, c'est que le subjonctif n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte, et comme dépendante de quelques mots qui précèdent; au lieu que l'indicatif l'exprime d'une manière directe, positive et indépendante de tout autre mot qui pourrait précéder; la seconde, que le subjonctif n'a pas de sens déterminé lorsqu'on a supprimé ce qui le précède; au lieu que l'indicatif, quoiqu'on ait supprimé quelques mots, n'en forme pas moins un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe.

(Lévizac, page 104, t. II.)

Le mode subjonctif a quatre temps : le *présent*, l'*imparfait*, le *prétérit* et le *plus-que-parfait*.

1^o DU PRÉSENT.

Le présent et le futur du subjonctif se présentent sous la même forme; ils ne diffèrent point, comme à l'indicatif, par la terminaison; c'est par le sens qu'on les distingue : « Votre cousin est très modeste, *quoiqu'il soit* très instruit; » *quoiqu'il soit* exprime un *présent* : « Je désire *que vous en fassiez* votre ami; » *que vous en fassiez* exprime un *futur*. — En effet, la première de ces deux phrases signifie : *votre cousin est modeste, et malgré cela il est très instruit*; et la seconde signifie : *vous en ferez votre ami, je le désire.* (Même autorité.)

2^o DE L'IMPARFAIT.

L'imparfait du subjonctif, de même que l'imparfait de l'indicatif, marque qu'une action est présente relativement à une autre action : « Je désirais *que vous vinssiez*. » Mais, de plus que l'imparfait de l'indicatif, il est susceptible d'exprimer un futur, comme dans cette phrase : « Je souhaitais *que vous ne vinssiez* que demain. »

3^o DU PRÉTÉRIT.

Le prétérit du subjonctif indique une action passée : « Je suis *chanté* que vous *avez fait* sa connaissance. » En effet, cette phrase équivaut à celle-ci : *Vous AVEZ FAIT sa connaissance, j'en suis en-*

chanté. Il peut aussi exprimer un *futur antérieur* : « Nous ne cachet-
« terons pas cette lettre que vous ne l'*ayez lue*; » c'est-à-dire, *quand*
vous AUREZ LU cette lettre, nous la cachetterons.

4^o DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le plus-que-parfait du subjonctif, comme le plus-que-parfait de l'indicatif, marque qu'une chose est passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée; il est susceptible aussi d'une signification future : « Je ne croyais pas *que vous eussiez* sitôt *fini*; » *sitôt fini* exprime un *passé*; mais dans cette phrase : Je voudrais *que vous eussiez fini* quand je reviendrai; » *que vous eussiez fini* exprime un *futur passé*.

Restaut, pages 227 et 232. — Lévizac, page 100.)

CAS OU L'ON DOIT FAIRE USAGE DU SUBJONCTIF.

L'indicatif est le mode de l'affirmation, le subjonctif est le mode de l'indécision, du doute. Ainsi le verbe de la proposition subordonnée se met à l'indicatif, lorsque le verbe de la proposition principale (382) exprime quelque chose de positif, d'affirmatif; et il se met au subjonctif quand le verbe de la proposition principale marque quelque chose d'indécis, de douteux, etc.

De ce principe général résultent les règles suivantes sur l'emploi du subjonctif.

Premièrement. — Le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif quand le verbe de la proposition principale exprime la surprise, l'admiration, la volonté, le souhait, le consentement, la défense, le doute, la crainte, l'appréhension, le commandement; parce qu'alors ce verbe ne marque rien d'affirmatif, rien de positif à l'égard du verbe qui suit.

(Le P. Buffier, n^o 517. — Wailly, page 266. — Marmontel, page 311. — Lévizac, page 107. — Les Grammairiens modernes.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* ramènent toutes ces sortes de verbes à une seule idée, la *volonté* exprimée sous forme de *prière, de désir, de commandement*, etc. D'où ils tirent cette conclusion, posée en principe, que « le véritable génie du subjonctif est d'indiquer une action ou une chose comme terme d'une

(382) On sait, comme nous l'avons dit, page 440, qu'on entend par *proposition principale* celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée, et par *proposition incidente* ou *subordonnée* celle qui est ajoutée à la *proposition principale* pour la déterminer ou pour l'expliquer.